

Le président et les membres du bureau vous adressent leurs vœux les meilleurs pour cette année nouvelle.

Le mot du Président :

Chers adhérents et amis,

L'année 2024 a vu la concrétisation de nos actions sur la partie patrimoniale du site d'Aiguenoire qui nous est dédiée, et plus particulièrement sur l'étang amont.

La poursuite de nos efforts sur l'étang aval doit faire l'objet d'études préalables en symbiose avec la biodiversité du site.

Les projets de l'année à venir porteront donc aussi sur la réhabilitation de l'étang aval.

La conviction, la détermination et les apports financiers des adhérents et donateurs participeront au succès des dits projets.

Didier Leclercq

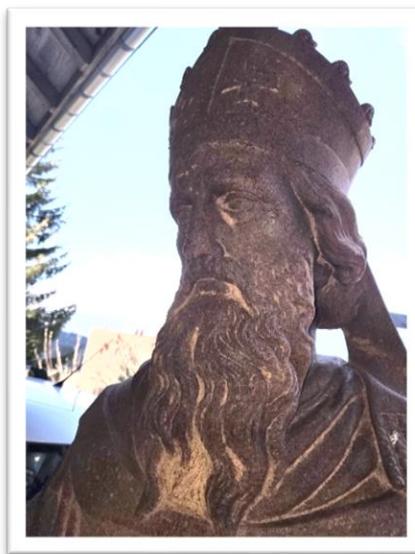




L'assemblée générale ordinaire portant sur l'exercice 2023 s'est déroulée le 23 mars 2024 au siège social de l'association. À l'issue de la partie statutaire, les membres présents ont été conviés à la visite du site écologique et plus particulièrement des étangs en cours de réhabilitation.

STATUE DE LA CHARTREUSE DE SELIGNAC

La restauration de cette statue se poursuit. Sa dégradation s'est révélée plus sérieuse qu'initialement envisagé. La remise en place à Selignac sera probablement réalisée pendant l'été 2025.



AIGUENOIRE

Les étangs :

L'étang amont a été entièrement remis en état. Les berges ont été étanchées et leur pente adoucie. Une bonde de fond, un moine de vidange et une surverse ont été installés. La remise en eau a eu lieu le 1^{er} octobre 2024 et, grâce aux précipitations abondantes et au fort débit des sources l'alimentant, l'étang s'est rempli en moins de trois semaines.

Une rencontre avec l'office français de la biodiversité s'est tenue sur le site le 3 décembre 2024 en vue des travaux à effectuer sur l'étang aval, étant précisé que les travaux sur l'étang amont ont été appréciés. À l'issue de la visite, les travaux sont envisagés pour 2025 et 2026.



Le verger :

Suite à un coup de vent violent mi-avril, les plantations avaient besoin d'une remise en état des tuteurs et des supports des jeunes arbres, Les membres du bureau accompagnés de quelques volontaires, ont procédé aux travaux nécessaires.

Les quinze plants de variétés anciennes conservées par la Chartreuse de Vauvert à PARIS et préservées au sein de la collection fruitière des vergers du Luxembourg, plantés le 3 novembre 2023, ont bien passé l'hiver. Ils ne donnent pas encore de fruits mais ils ont solidement pris racine.



LE HABERT DU BILLON

Le dossier a bien avancé. Un diagnostic détaillé a été réalisé par Laurence Paillet, architecte de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Une solution de réparation a été retenue : des tôles galvanisées carrées, patinées pour en supprimer l'aspect brillant, remplaceront les tuiles de fibrociment actuellement en place. L'aspect extérieur sera donc maintenu.

Grâce à l'implication remarquable de Anne Lenfant, présidente de la communauté de communes Cœur de Chartreuse (4C), et de Julien Polat, vice-président du conseil départemental de l'Isère, le difficile problème juridique de la maîtrise d'ouvrage des travaux a été résolu : le conseil communautaire a accepté le principe que la 4C prenne en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les possibilités de subventions ont été identifiées. Il faut maintenant compléter le tour de table du financement auprès de mécènes et de fondations. Tous les concours et participations sont les bienvenus.



À VOS AGENDAS - PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 29 MARS 2025

L'assemblée générale ordinaire portant sur l'exercice 2024 se déroulera le samedi 29 mars 2025 à 15h30 (accueil dès 15h15) aux Caves de la Chartreuse - Boulevard Edgar Kofler à Voiron.

Convocation, ordre du jour et pouvoir vous seront adressés prochainement.



BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CARTUSIEN (A.V.P.C.)
 Déclarée à la Préfecture de l'Isère le 13 décembre 2016
 Et publiée au Journal Officiel le 24 décembre 2016 sous le numéro 700

CIVILITE <i>Rayez la mention inutile</i>	Monsieur	Madame	Mademoiselle
NOM			
Prénom			
Adresse complète			
Téléphone			
Adresse @mail			

Connaissance prise de l'objet de l'association, souscrit à l'A.V.P.C en qualité de :

MEMBRE BIENFAITEUR	
---------------------------	--

Et effectue ce jour un versement de	50 €	100 €	150 €	€
-------------------------------------	------	-------	-------	---

A titre de don de la manière suivante :

	Par chèque sur la banque :								
	Espèces								
	Virement bancaire de la banque :..... sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC								
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203		

Nb. Les membres bienfaiteurs peuvent assister aux assemblées générales mais ne sont ni électeurs ni éligibles.

MEMBRE ACTIF	
---------------------	--

Cotisation pour l'année	25 €
Don supplémentaire	€

	Par chèque sur la banque :								
	Espèces								
	Virement bancaire de la banque :..... sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC								
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203		

LES DONNÉS FERONT L'OBJET DE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT PREVU PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE REDUCTIONS FISCALES DANS LA LIMITE DE LA LOI DE FINANCE.

*Le souscripteur a été informé que son adhésion emporte le respect des statuts de l'association en date du 21 novembre 2016 et disponibles au siège de l'association, grange d'Aiguenoire, 1271 route de Berland, 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
 @mail de l'association : avpc@chartreuse.fr
 Fait en deux exemplaires le*

Le souscripteur